



Mairie de Samatan

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2012**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le jeudi huit novembre deux mille douze, à vingt et une heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAZE, Maire de SAMATAN.

<p>Date de convocation du conseil: 31/10/2012 Date d'affichage du compte rendu 15/11/2012</p>	<p style="text-align: right;"><i>Conseillers municipaux : 19 Conseillers municipaux en exercice :16 Présents : 12 Votants :15</i></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><u>*Présents :</u> Mesdames : LATAPIE. FABRE. Messieurs : BEZIAN. BENEDET. BLANC. CHAZE. FACCA. LEFEBVRE. SANTALUCIA. ROUMIGUIE. VILLATE. VILLEMUR.</p> <p><u>*Absents/excusés ayant donné procuration:</u> Monsieur VITTADELLO donne pouvoir à Monsieur CHAZE pour émettre tout vote et signer tout document. Madame CUCURON donne pouvoir à Monsieur LEFEBVRE pour émettre tout vote et signer tout document Madame MARQUET donne pouvoir à Monsieur FACCA pour émettre tout vote et signer tout document</p> <p><u>*Absents/excusés n'ayant pas donné procuration :</u> Mesdames: BISOGNANI Messieurs:</p> <p>M. BEZIAN est élu <u>secrétaire de séance</u></p>



RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès verbal du 11 octobre 2012
- 2/ Modification simplifiée du PLU : suppression et réduction d'emplacements réservés
- 3/ Subvention exceptionnelle échanges intergénérationnels – classe CE 2
- 4/ Subvention club trait d'union
- 5/ Indemnités conseil du Trésorier
- 6/ Indemnité du gardien de l'église
- 7/ Décisions modificatives
- 8/ Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h05

En préambule, Nicole CARPENTIER vient exposer aux élus la réglementation en matière de gestion des cimetières, en complément des débats qui ont eu lieu lors des précédents conseils municipaux. Un document synthétique est exposé au conseil définissant ce qu'est un site cinéraire, un caveau provisoire, un terrain commun, un ossuaire, la procédure pour les reprises de concessions, les pouvoirs de police du maire en matière de gestion de site cinéraire. Il est urgent de faire un règlement du cimetière et de définir un emplacement pour un terrain commun.

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 11 OCTOBRE 2012

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2/ MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : SUPPRESSION ET REDUCTION D'EMPLACEMENTS RESERVES

Monsieur ROUMIGUIE quitte la salle.

Mme FABRE interroge sur la possibilité d'inclure dans la modification simplifiée la modification du type de réservation, afin de permettre la création d'un centre de loisirs comme nous l'avions déjà évoqué. Monsieur SANTALUCIA explique que ce n'est possible qu'en faisant une modification du PLU et non une simple modification simplifiée, la procédure est plus lourde et plus longue et nécessite une enquête publique, mais elle sera menée prochainement.

Monsieur le Maire rappelle les textes régissant les modifications simplifiées de PLU et notamment l'article L123-13 et R 123-20 1 et 2 du code de l'urbanisme. Il explique qu'un dossier de modification simplifiée a été constitué en vue de la suppression de l'emplacement réservé n°21 et de la réduction de l'emplacement réservé n°11. Ce dossier a été mis à disposition du public entre le 1^{er} octobre et le 2 novembre 2012 inclus. L'avis au public a été affiché en mairie du 22/09/2012 au 03/11/2012 et a été diffusé dans la Dépêche du Midi le 22 septembre 2012.

A l'issue de cette période, aucune observation n'a été consignée dans le registre mis à disposition du public et prévu à cet effet.

Ainsi, la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L123-13 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente,
- le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires.
- conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur ROUMIGUIE revient dans la salle.

3/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECHANGES INTERGENERATIONNELS – CLASSE CE2 SAMATAN

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet « Livre - récits d'anciens » mené en collaboration entre la classe de CE2 de Samatan et l'EHPAD de Samatan. Ce projet très intéressant vise à développer les échanges intergénérationnels entre les enfants et les résidents de la maison de retraite.

Ces rencontres d'enfants et d'aînés qui s'inscrivent dans un projet pédagogique socio-éducatif. L'objectif est de publier un livre de récits à partir de ces échanges générationnels.

Un dossier de demande de subvention nous a été transmis, ainsi qu'à d'autres partenaires locaux. Ce projet comporte 4 rencontres intergénérationnelles, une visite du musée paysan, la conception d'un livre et son édition... Ce projet coûte en totalité 1 734 €, les partenaires locaux sont sollicités à hauteur de 1 072 €.

Monsieur ROUMIGUIE interroge sur la possibilité d'acheter ces livres, Monsieur CHAZE confirme que c'est le cas. L'assemblée félicite cette initiative permettant des échanges entre générations.

Monsieur LEFEBVRE dit qu'il serait intéressant qu'ils se mettent en relation avec la Fondation de France, qui subventionne peut être de tels projets.

Après avoir pris connaissance de ce projet très intéressant et complet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association USEP pour le projet « Livre – récits d'anciens », la somme de 300 € de subvention exceptionnelle, imputés à l'article 65 748 du budget communal 2012

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB TRAIT D'UNION

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association « Club Trait d'Union » a présenté un dossier de demande de subvention exceptionnelle en raison de difficultés financières en 2012.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette demande, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association « TRAIT D'UNION », une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'exercice 2012. Monsieur le Maire signale que cette association n'a jamais sollicité de subvention auprès de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association TRAIT D'UNION la somme de 150€ de subvention exceptionnelle, imputés à l'article 65 748 du budget communal 2012

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5/ INDEMNITES CONSEIL DU TRESORIER

Monsieur CHAZE rappelle l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, précisant que les communes et établissements publics peuvent allouer au comptable du Trésor en sa qualité de receveur, une indemnité de conseil calculée chaque année en appliquant la moyenne des dépenses des trois derniers exercices, selon un barème dégressif :

Années de références :

Montant dépenses exercice 2009.....	3 100 532.50€
Montant dépenses exercice 2010.....	3 247 479.58€
Montant dépenses exercice 2011	3 038 485.96€
Total dépenses gérées	9 386 498.04€
Moyenne annuelle.....	3 128 832.00€

Décompte de l'indemnité :

7622.45 premiers euros à raison de	0.003	22.87
22 867.35 euros suivants à raison de	0.002	45.73
30 489.80 euros suivants à raison de	0.0015	45.73
60 979.61 euros suivants à raison de	0.001	60.98
106 714.31 euros suivants à raison de	0.00075	80.04
152 449.02 euros suivants à raison de	0.0005	76.22
228 673.53 euros suivants à raison de	0.00025.	57.17

au delà de 609 796.70 euros à raison de	0.0001	251.91
♦ Montant de l'indemnité sans modulation		640.65 €
♦ Taux de l'indemnité (gestion de 120 jours)	100%	640.65€
♦ Indemnité de budget		45.73€
Montant brut:		640.65 €
C.S.G 2.40%+5.10%		49.92€
R.D.S. : 0.50 % des 97 %		3.32€
1% solidarité		6.86€
♦ Montant net :		626.28€

■ Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser l'indemnité de conseil pour 360 jours de gestion sur 2012, à Monsieur BESSIN Stéphane.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
15	15	0	0	

6/ INDEMNITES GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Conformément à la circulaire N°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, le Conseil Municipal de la commune a la possibilité de verser au gardien de l'Eglise résidant sur la commune une indemnité pour le gardiennage de l'église communale. Son plafond est identique à celui de 2011, il est fixé à 474.22 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'abbé François DUCASSE a quitté Samatan pour une autre commune le 31 août 2012 et que le vicaire ADLER l'a remplacé à compter du 1^{er} septembre 2012. Cette indemnité est versée sur le compte bancaire de la paroisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

■ de fixer à 474.22 € (c'est à dire au plafond) le montant de l'indemnité de gardiennage versée pour le gardiennage de l'église communale pour l'année 2012.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
15	15	0	0	

7/ DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la fin de l'année approche, des écritures comptables seront nécessaires pour finir l'exercice. Des dépassements sont à prévoir dans certains articles en fonctionnement

- Pour les payes : 10 000 € à rajouter (par sécurité)
- Pour les subventions exceptionnelles : 1290 € à rajouter
- Pour le FNGIR la somme notifiée à été modifiée il faut par conséquent rajouter à l'article correspondant 160 €
- Pour les emprunts : 11 000 € à rajouter (emprunt réalisé plus tôt que prévu)

Ces 22 000 € pourront être pris au chapitre dépenses imprévues (ou 45 000 € étaient mis de côté pour ce type de régularisation).

Il y a aussi des décisions modificatives liées à des opérations d'ordre (vente de terrains et de matériel, il faut passer des écritures pour sortir de l'inventaire communal ces biens et rien n'était prévu au chapitre correspondant). Le détail des opérations à passer nous sera fourni courant novembre par la trésorerie.

En investissement cette fois, l'opération Vacancier est presque terminée (2 mois d'avance sur les prévisions budgétaires), une décision modificative importante devra être faite pour environ 220 000€ (montant qui sera affiné lors du prochain conseil municipal) pour transférer des crédits du compte 21 au compte 23.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
15	15	0	0	

8/ QUESTIONS DIVERSES

• Recrutement d'un vacataire

Les marchés d'hiver sont très importants, l'ensemble du personnel municipal est mobilisé, deux vacataires sont malheureusement absents pour cause de maladie. Il faut pourvoir au remplacement d'au moins un agent vacataire pour permettre au marché de se dérouler dans de bonnes conditions.

M VILLATE explique que le marché se porte de mieux en mieux et même le marché au gras, malgré les changements de réglementation et les réorganisations opérées par la mairie. Ces changements n'ont pas « tué » le marché comme cela était craint.

• Compte rendu de la commission finances

Monsieur CHAZE fait le compte rendu de la commission finances du 25 octobre 2012. Il expose les difficultés de trésorerie liées à la rénovation du village de vacances. Il fait état des dépenses et recettes réalisées au 31 octobre 2012 et donne les prévisions de recettes et dépenses d'ici la fin de l'année. Un prêt court terme sera peut-être contracté d'ici la fin de l'année suivant l'encaissement des subventions espérées. Il encourage à la prudence budgétaire pour le budget 2013, où il faudra procéder à l'achat de l'aile A de la maison de retraite de SAMATAN, et où peu d'autres travaux devront être engagés de façon à pouvoir équilibrer le budget sans emprunter.

Monsieur FACCA évoque le succès du système antialgue. La transparence a été sensiblement améliorée au mois d'août (période où les ultrasons ont fait de l'effet). Il faudra réfléchir éventuellement à rajouter un module supplémentaire. Il semble que lorsque l'eau est oxygénée, comme lors de la manifestation de l'ACAPL avec les jet-skis, la transparence s'en trouve également améliorée. Monsieur FACCA propose de faire une étude dans ce sens prochainement.

Mme FABRE demande à quel moment le conteneur près de chez elle sera végétalisé, comme cela avait été promis depuis plusieurs mois. Elle interroge sur l'avancement du projet de lotissement Soula, Monsieur SANTALUCIA détaille l'avancée du projet, le permis d'aménager doit être déposé prochainement, le PLU a été modifié pour permettre la réalisation de ce projet et les travaux de réseau sont prêts à commencer dès que l'aménageur donne son feu vert.

Madame LATAPIE regrette que les platanes soient laissés à Escoubas, car ils sont dangereux et c'est triste de devoir attendre qu'il y ait des accidents mortels pour prendre des mesures pour la sécurité. Monsieur CHAZE acquiesce et rappelle que ces arbres sont gérés par le Département.

• CDC

Une réunion à Puylausic a eu lieu jeudi dernier

Monsieur CHAZE souligne la qualité de cette réunion. Un règlement intérieur a enfin été adopté. La création du CLAE de Cazaux a été actée. Et le recrutement d'un coordinateur enfance-jeunesse a été acté, il sera un interlocuteur de proximité pour la CAF.

• Planning de permanence des élus au premier semestre 2013

Il est distribué pour être complété par les élus.

• Réunion sur l'emploi à la préfecture

Monsieur LEFEBVRE est le référent pour l'emploi de la commune et à ce titre il explique avoir été convié à une réunion à la préfecture. Il fait le compte-rendu de la situation très préoccupante de l'emploi dans le département et évoque la création du dispositif « emploi avenir » mis en place dans le secteur non marchand et visant un public peu qualifié de 16 à 25 ans.

• La commission environnement aura lieu le 12 novembre 2012 à 18h, au lieu du 5 novembre 2012.

- Des élus soulignent la nécessité de mieux signaler l'emplacement de l'office du tourisme en centre ville. Les travaux de mise en sécurité de ce dernier s'avèrent nécessaires.

La séance est levée à 23h

Liste des délibérations prises lors de la séance :

- Modification simplifiée du PLU : suppression et réduction d'emplacements réservés
- Subvention exceptionnelle échanges intergénérationnels – classe CE 2
- Subvention club trait d'union
- Indemnités conseil du Trésorier
- Indemnité du gardien de l'église
- Décisions modificatives

BENEDET

CHAZE

LATAPIE

SANTALUCIA

BLANC

CUCURON
Absente

LEFEBVRE

VILLATE

BEZIAN

FABRE

MARQUET
Absente

VILLEMUR

BISOGNANI
Absente

FACCA

ROUMIGUIE :

VITTADELLO
Absent